

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25018</p>
---	---	---

SEANCE du : 17 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 11 février 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU	Constance MACKOW	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Nathalie MOREAU, pouvoir à Constance MACKOW
Rodolph THIBAudeau	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Bruno BODIN, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Thierry NOMBALAY, Directeur du service financier



Commune déléguée de Saint-Sauveur : acquisition d'un terrain

Etienne HUCAULT présente le dossier.

Une parcelle, appartenant aux conjoints EMAURE et située dans le bourg de la commune de ST SAUVEUR DE GIVRE EN MAI, est actuellement en vente dans une agence immobilière.

Il s'agit de la parcelle cadastrée 296 B00109 d'une superficie de 715 m², en vente au prix de 20 000 € + 2 000 € de frais d'agence immobilière.

La collectivité a un intérêt à acquérir ce bien. En effet, il serait possible d'adjoindre à ce bien, une partie du terrain de l'ancienne école appartenant à la commune, pour créer deux parcelles à construire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée 296B00109 appartenant aux conjoints EMAURE au prix de VINGT DEUX MILLE EUROS TTC (frais d'agence compris).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno BODIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20250221-DG_DEL_2025_018-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 21 FEV. 2025